



Compte-rendu du Comité Syndical Séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 24 mars 2022.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD, Claude BODET, Caroline LEBEAU, Roger COUE, Jean-Noël DESBOIS, Nicolas AMBROSINI, Catherine RICHOMME, Jean-Claude DENIE, Frédérick DUNET.

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat).

Étaient excusés : Denis LENORMAND, François FONTAINE, Karine MARTIN (Receveur municipal).

Secrétaire de séance : Jean-Noël DESBOIS

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation du compte de gestion 2021 du Budget principal

Le Comité Syndical PREND ACTE de cette délibération.

2 – Approbation du compte de gestion 2021 du Budget annexe vente d'électricité

Le Comité Syndical PREND ACTE de cette délibération.

3 – Approbation du compte administratif 2021 du Budget principal

Le vote de cette délibération est confié à Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée.

VOTE : UNANIMITE

4 – Approbation du compte administratif 2021 du Budget annexe vente d'électricité

Le vote de cette délibération est à nouveau confié à Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée.

VOTE : UNANIMITE



5- Affectation des résultats 2021 du Budget principal

VOTE : UNANIMITE

6- Affectation des résultats 2021 du Budget annexe vente d'électricité

VOTE : UNANIMITE

7- Vote du Budget primitif 2022 – Budget principal

VOTE : UNANIMITE

8 - Vote du Budget primitif 2022 – Budget annexe vente d'électricité

VOTE : UNANIMITE

9 – Subventions de fonctionnement aux associations 2022

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Nom de l'association	Subvention sollicitée en 2022	Subvention accordée en 2022
Association des Métais	8 000,00 €	8 000,00 € dont 4 800,00 € (Loyer) + 3 200,00 € (Besoins de fonctionnement de l'association)
La Madeleine d'hier et d'aujourd'hui	500,00 €	500,00 €
Comité des fêtes	850,00 €	850,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Nom de l'association	Subvention sollicitée en 2022	Subvention accordée en 2022
AS la Madeleine Basket	4 600,00 €	4 600,00 €
AS la Madeleine Football	12 000,00 €	10 708,00 €
AS la Madeleine Gymnastique	1 000,00 €	555,20 €
La Madeleine aux Sports	2 000,00 €	2 000,00 €



DIVERS

Nom de l'association	Subvention sollicitée en 2022	Subvention accordée en 2022
Société de chasse de la Madeleine	800,00 €	400,00 €

VOTE : UNANIMITE